

## COMMUNIQUÉ

Diffusé le 21 mars 2019

### 3M\$ par année pendant cinq ans pour l'industrie de la musique : l'APEM se réjouit de cette excellente nouvelle pour la musique québécoise

Dans son budget dévoilé aujourd'hui, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 15M\$ sur cinq ans en soutien à l'industrie de la musique. Dès 2019-2020, une somme de 3M\$ par année pendant cinq ans sera investie pour appuyer notre secteur dans la poursuite de l'adaptation de son modèle d'affaires afin d'assurer une offre musicale diversifiée et de qualité. De plus, une somme de 32,5M\$ sur cinq ans sera investie afin de stimuler l'entrepreneuriat culturel.

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) se réjouit de ces investissements qui arrivent à un moment opportun puisque Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) cherche à se doter d'une plus grande agilité en révisant ses programmes. Depuis plusieurs années, notre association demande que les activités éditoriales soient admissibles aux programmes de la SODEC. Alors que la concurrence internationale est plus forte que jamais, des investissements en édition musicale sont nécessaires afin de permettre à l'industrie musicale québécoise de bien se positionner ici et ailleurs. Investir en édition génère des retombées sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur de la musique.

Partenaires des auteurs-compositeurs et entrepreneurs au centre de la valorisation de la propriété intellectuelle, les éditeurs musicaux jouent un rôle de premier plan dans l'adaptation du modèle d'affaires de la musique québécoise à l'ère numérique. Les éditeurs accompagnent le développement de la carrière des créateurs, soutiennent la création de musique de qualité et favorisent une diversification des sources de revenus.

Ces sommes contribueront à ce que notre industrie adapte son modèle d'affaires, et l'APEM offre son entière collaboration pour travailler en ce sens.

-30-

### À propos de l'APEM

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) représente les éditeurs musicaux francophones au Canada. Ses membres représentent environ 830 maisons d'édition comportant 400 000 œuvres musicales.

## À propos de l'édition musicale

Les éditeurs musicaux sont les professionnels de la gestion des œuvres musicales et du développement de la carrière des créateurs. On dit qu'ils sont aux auteurs-compositeurs et à leurs œuvres ce qu'un gérant est à un interprète. Les activités éditoriales génèrent des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, réinterprétations, productions audiovisuelles, web, jeux vidéo, etc.).

**Renseignements** : Jérôme Payette, Directeur général, 514-525-0460, [jpayette@apem.ca](mailto:jpayette@apem.ca)